



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance régulière**  
**du conseil de ville de Danville**  
**Lundi le 13 novembre 2023**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

4,1 Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**5 ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 novembre 2023
- 5,2 Renouvellement du contrat d'assurances de dommages pour l'année 2024
- 5,3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 5,4 Demande d'aide financière au PRACIM - Rénovation de l'Hôtel de Ville - Autorisation

**6 LÉGISLATION**

- 6,1 Octroi de contrat - Services juridiques pour l'année 2024
- 6,2 Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis - Autorisation de traverse de route saison 2023-2024
- 6,3 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Danville
- 6,4 Politique de confidentialité de la Ville de Danville
- 6,5 Politique de confidentialité - Site internet de la Ville de Danville
- 6,6 Avis de motion - Règlement numéro 2023-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements
- 6,7 Adoption du premier projet - Règlement numéro 2023-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements
- 6,8 Avis de motion - Règlement 2023-16 modifiant le règlement 141-2014 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 6,9 Consultation - Plan triennal de répartition - Centre de service scolaire des Sommets
- 6,10 Adoption - Règlement 2023-12 établissant le programme de subventions «Danville - Habitation DURABLE»
- 6,11 Adoption - Règlement 2023-13 établissant le programme de subventions «Danville - Habitation DURABLE - Programme Rénovation»
- 6,12 Renouvellement de l'entente de service - Société protectrice des animaux d'Arthabaska
- 6,13 Avis de motion - Règlement 2023-17 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble

**7 RESSOURCES HUMAINES**

7,1 Embauche au service des travaux publics - opérateur-journalier

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8,1 Dépôt du rapport mensuel - service de sécurité incendie
- 8,2 Renouvellement du contrat de prévention incendie pour les années 2024 à 2026

**9 TRAVAUX PUBLICS**

- 9,1 Octroi de contrat - Réfection des filtres à l'usine de filtration
- 9,2 Décompte progressif numéro 3 - Travaux d'infrastructures 2023
- 9,3 Octroi de contrat - Services professionnels pour le suivi environnemental des sols contaminés pour le projet de stabilisation de talus sur le chemin Nicolet-Falls
- 9,4 Autorisation de dépassement de coûts - Travaux d'infrastructures 2023
- 9,5 Octroi de contrat - Projet de ventilation du garage temporaire
- 9,6 Octroi de contrat - Surveillance du poste de surpression Water
- 9,7 Octroi de contrat- Pelles à sens unique pour la saison hivernale 2023-2024
- 9,8 Octroi de contrats de déneigement en sous-traitance
- 9,9 Décompte progressif numéro 4 - Travaux d'infrastructures 2023

**10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier*

**11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois d'octobre 2023
- 11,2 OMH des Sources - Nomination des représentants
- 11,3 Demande de dérogation mineure - lot 4 242 916
- 11,4 Adoption du second projet de résolution autorisant le PPCMOI - lot 4 079 229
- 11,5 Adoption du premier projet de résolution autorisant le PPCMOI - lot 5 989 887
- 11,6 18e Dévoilement des Fleurons du Québec - Danville

**12 LOISIRS ET CULTURE**

- 12,1 Comité du Cœur villageois – Nomination d'un nouveau membre
- 12,2 Comité du Cœur Villageois - Volet touristique
- 12,3 Octroi de contrat - Belvédère Étang Burbank
- 12,4 Centre récréatif de Val-des-Sources (Aréna Connie-Dion) - Subvention 2023
- 12,5 Renouvellement de partenariat - Tourisme Cantons-de-l'Est et Cœur Villageois

**13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

- 13,1 Demande de partenariat - Escadron 635 des Sources
- 13,2 Appui financier - Carnaval des Glaces de Danville

**14 VARIA**

**15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

15,1 Liste de correspondance

**16 ÉVÈNEMENTS À VENIR**

16,1 Tournoi de curling de la mairesse - 18 novembre 2023

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **INFORMATION**

### **Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08**

#### **ORDRE ET DÉCORUM**

##### **Article 20**

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

##### **Article 21**

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **Article 32**

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

##### **Article 33**

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

##### **Article 34**

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

##### **Article 35**

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

##### **Article 36**

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

##### **Article 37**

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

##### **Article 38**

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.